

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du S.M.A.D., dûment convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire au lieu-dit Maison de la Découverte à Le Garric, sous la présidence de Monsieur **Christophe RAMOND**.

Étaient présents :

*Titulaires du Conseil Départemental :* Christophe **RAMOND**, Eva **GERAUD**, Sylvie **BIBAL-DIAGO**, André **FABRE**, Laurent **VANDENDRIESSCHE**, Aline **REDO**, Arnaud **BOUSQUET**.

*Titulaires du Conseil Régional :* Rémi **MASSIE**, Vincent **RECOULES**,

*Titulaires de la 3CS :* Patrice **NORKOWSKI**, Christian **VEDEL**, Jean-François **KOWALIK**, Jean-Marc **CINTAS**.

Excusés :

*Titulaires du Conseil Régional :* Claire **FITA (procuration à Vincent RECOULES)**, Sandrine **SOLIMAN (procuration à Rémi MASSIE)** Yannick **JAUZION**, Christine **BERNOT (procuration à Eva GERAUD)**, Vincent **GARREL**.

*Titulaires de la 3SC :* Jean-Louis **BOUSQUET**, Guillaume **TRESSIERES**

Nombre de membres :

*Titulaires en exercice :* 20

*Titulaires présents :* 13

*Suppléants avec voix :* 0

*Suppléants sans voix :* 0

*Pouvoirs :* 3

*Voix délibératives :* 16

Secrétaire de séance : Eva GERAUD

**Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 est adopté à l'unanimité.**

**Le conseil syndical aborde l'ordre du jour :**

**I –FINANCES**

- 1.1 Adoption du compte de gestion 2021
- 1.2 Vote du compte administratif 2021
- 1.3 Vote du budget 2022
- 1.4 Dotations 2022
- 1.5 Fixation des tarifs saison 2022
- 1.6 Vente de matériel

**II – AFFAIRES GENERALES**

- 2.1 Échange de terrain
- 2.2 Pâturage sur le site de Cap Découverte : renouvellement de la convention d'occupation temporaire

**III – DEVELOPPEMENT – EVENEMENTIEL**

- 3.1 Conventions d'occupation du site de Cap découverte avec les associations

**IV – QUESTIONS DIVERSES**

## I – FINANCES

### 1.1 Adoption du compte de gestion 2021

*Le Président rappelle à l'assemblée qu'il y a 3 ans, le choix s'est porté sur la reprise en régie des activités accompagnée d'une baisse substantielle des subventions des collectivités. Des efforts ont ainsi été réalisés. Malgré la conjoncture de ces deux dernières années, le site a connu un dynamisme certain. Il convient désormais de trouver un rythme de croisière en poursuivant l'optimisation et la rigueur budgétaire nécessaire pour parvenir à l'équilibre financier (des finances).*

*La saison estivale qui va débiter s'inscrira dans l'objectif de proposer des activités gratuites ou peu coûteuses pour le public mais également de maintenir un accueil de qualité, tout en optimisant le nombre de saisonniers, ce qui passera par une réduction des plages d'ouverture.*

*Les efforts réalisés au quotidien par les collectivités doivent être les mêmes sur Cap Découverte tout en confortant la place de ce site de loisirs dans le paysage tarnais.*

*La hausse des dépenses énergétiques pèse lourdement sur le budget du syndicat, liée au pompage des eaux d'exhaures que le SMAD effectue pour le compte de l'État. Un travail en concertation avec les services de l'État doit avoir lieu. Le Préfet est attendu sur le site le 25 mai prochain afin de lui faire visiter les installations.*

*S'agissant de la charge financière, d'ici 2 à 3 ans, des emprunts importants se termineront, ce qui permettra d'investir à nouveau sur le site.*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée que le trésorier a établi et transmis le compte de gestion relatif à l'exécution des dépenses et recettes de l'exercice 2021 qui révèle :

	<b>RESULTAT CLOTURE 2020</b>	<b>RESULTAT EXERCICE 2021</b>	<b>RESULTAT CLOTURE 2021</b>
FONCTIONNEMENT	1 510 022,66	- 900 022,45	610 000,21
INVESTISSEMENT	176 902,30	114 707,59	291 609,89
<b>TOTAL</b>	<b>1 686 924,96</b>	<b>-785 314,86</b>	<b>901 610,10</b>

Considérant la conformité des valeurs entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du trésorier,

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré l'unanimité, décide :**

- D'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes au compte administratif du SMAD pour le même exercice,
- Dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 1.2 Vote du compte administratif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un autre président pour procéder au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Vincent RECOULES a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Christophe RAMOND, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Vincent RECOULES pour le vote du compte administratif,

Monsieur Vincent RECOULES explicite le détail du compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

CA 2021 - FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 454 747,03	
012 - Charges de personnel	2 092 703,55	
65 - Autres charges de gestion courante	2 485,07	
66 - Charges financières	240 579,06	
67 - Charges exceptionnelles	2 886,67	
040 - Dotations aux amortissements	1 886 787,14	
042 – Valeurs comptables des immob cédées	51 249,60	
013 - Atténuation des charges		220 238,52
70 - Produits des services		525 493,08
74 - Dotations, subventions, participations		3 228 583,72
75 - Autres produits de gestion courante		127 765,09
77 – Produits exceptionnels		111 349,07
777 - Quote-part des subventions d'investissement		617 986,19
<b>TOTAL DES PRÉVISIONS</b>	<b>5 731 438,12</b>	<b>4 831 415,67</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>		<b>1 510 022,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 731 438,12</b>	<b>6 341 438,33</b>

CA 2021 - INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Dépenses d'équipement	271 624,75	
16 - Emprunt	1 173 580,84	
26 – Participations		
040 - Amortissements	617 986,19	
13 – Subventions		79 018,69
21 – Immobilisations corporelles		4 166,67
024 - Produits de cessions d'immobilisations		51 249,60
1068 - Besoin de financement		156 677,27
040 – Cessions de biens		
040 - Amortissements		1 886 787,14
<b>TOTAL DES PRÉVISIONS</b>	<b>2 063 191,78</b>	<b>2 177 899,37</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>		<b>176 902,30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 063 191,78</b>	<b>2 354 801,67</b>

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT
Résultats reportés	0,00	1 510 022,66	0,00	176 902,30	0,00
Opérations exercice	5 731 438,12	4 831 415,67	2 063 191,78	2 177 899,37	7 794 629,90
<b>TOTAL</b>	<b>5 731 438,12</b>	<b>6 341 438,33</b>	<b>2 063 191,78</b>	<b>2 354 801,67</b>	<b>7 794 629,90</b>
Résultat de clôture		<b>610 000,21</b>		<b>291 609,89</b>	

Le résultat net global de clôture est de 901 610,10 €.

### 1.3 Vote du budget 2022

*Le Président informe l'assemblée que le budget 2022 est un budget contraint construit avec une baisse d'environ 10% des dépenses de fonctionnement et une politique d'investissement réduite. Cependant, certaines dépenses sont incompressibles. Par ailleurs, le Président fait part à l'assemblée du maintien de la restauration à la paillote contrairement à ce qui avait été voté lors du dernier comité syndical. En effet, il s'avère impossible de lancer une consultation compte tenu des délais que cela nécessite.*

*Le budget s'équilibre avec la hausse des subventions des collectivités.*

*Le Président remercie les services de la Région et du Département d'être au côté de Cap Découverte, puis laisse la parole à Eva GERAUD. Elle précise que les recettes d'exploitation du parc ont été portées à 600 000 euros en escomptant une augmentation de la fréquentation comme ces deux dernières années.*

*Vincent RECOULES souligne l'attachement des élus locaux au site de Cap Découverte ; c'est une structure importante pour fédérer le territoire. Néanmoins, la Région avait prévu une baisse de 10% de sa subvention en 2022 et se trouve contrainte de l'augmenter de 8%. Un travail plus en amont sur la gestion financière du site devient indispensable, afin de ne pas repartir sur des dérives, notamment en matière de ressources humaines ; il convient également de trouver comment travailler sur la maîtrise de l'énergie. La Région a apporté son soutien à l'économie durant la pandémie à hauteur de 800 millions d'euros, dont 104 millions pour le Tarn. Elle s'inscrit aujourd'hui dans une maîtrise de ses dépenses. Les élus de la Région voteront le budget du SMAD avec la subvention inscrite mais l'engagement sur cette aide est incertain. La Région sera attentive à l'évolution budgétaire du syndicat.*

*Le Président rappelle que sur 3 ans, la subvention a diminué de 750 000 euros pour la Région ; si la baisse avait été moins significative, le besoin serait moindre. Il rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'un réajustement.*

*Il rappelle également que sans la Région et le Département, les Communes ne seraient pas en mesure, financièrement, d'assumer le site. Patrick NORKOWSKI est d'accord avec ce propos et souhaite que les collectivités renégocient la question de la compétence eaux d'exhaures avec l'État.*

*Sylvie BIBAL DIAGO fait remarquer qu'on se souvient toujours des hausses de participation mais rarement des baisses.*

*Vincent RECOULES propose que les services de la Région soient davantage sollicités pour assister les services du SMAD. Eva GERAUD approuve cette proposition et prendra contact très prochainement avec la direction financière et plus particulièrement le contrôle de gestion afin d'étudier le calcul des coûts de la structure dans le but d'optimiser les tarifs du SMAD. (Exploitation, évènementiel entre autres)*

*André FABRE compare le fonctionnement du syndicat à celui d'une mairie et regrette le manque d'implication des élus ; il demande à Vincent RECOULES de venir plus souvent, en sa qualité de vice-président, et compte tenu de sa proximité avec le site.*

*Eva GERAUD souligne sa présence régulière, depuis quelques mois et ce à titre bénévole.*

*Le Président revient sur les activités proposées à Cap Découverte : gratuité de la plage, c'est un choix politique couplé aux activités payantes qui gravitent autour ; activités culturelles : le développement est possible mais cela également un coût ; occupation des espaces par les associations : le site intéresse les associations pour les activités proposées et les espaces, malheureusement, elles demandent à les utiliser sans contrepartie financière, cela n'est plus possible. Il rappelle la liaison voie verte d'Albi à Cap Découverte créée dans le cadre du Plan vélo du Conseil Départemental, espace sécurisé de promenade gratuit qui représente un atout supplémentaire pour le site.*

*Laurent VANDENDRIESSCHE souligne le fait que le milieu de la culture continue à souffrir de la pandémie, le public n'est pas revenu dans les salles de spectacle. L'image du site a changé, il a longtemps souffert d'une image injuste, il y a quelques années.*

Vincent RECOULES s'attache à valoriser le site dans les réunions auxquelles il participe.  
Le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme doivent également contribuer à la valorisation de Cap Découverte.  
Il s'agit d'un bel outil d'aménagement du territoire.

Jean-Marc CINTAS s'interroge sur la baisse qu'il estime drastique des dépenses du personnel et demande si le syndicat sera à même de fonctionner correctement. Le Président rappelle que l'augmentation du personnel saisonnier l'an dernier provient également du fait des mesures liées au COVID ; désinfection, contrôle des passes sanitaires ont demandé davantage de personnel.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 :

<b>BP 2022 - FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges à caractère général	1 485 930,00	
012 - Charges de personnel	1 712 060,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 400,00	
66 - Charges financières	224 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	56 000,00	
022 - Dépenses imprévues	31 264,21	
023 - Virement à la section d'investissement	350 000,00	
6811 - Dotations aux amortissements	1 691 930,00	
013 - Atténuation des charges		80 000,00
70 - Produits des services		600 000,00
74 - Dotations, subventions, participations		3 486 870,00
75 - Autres produits de gestion courante		153 280,00
77 – Produits exceptionnels		6 532,00
777 - Quote-part des subventions d'investissement		617 902,00
<b>TOTAL DES PRÉVISIONS</b>	<b>5 554 584,21</b>	<b>4 944 584,00</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>		<b>610 000,21</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 554 584,21</b>	<b>5 554 584,21</b>
<b>BP 2022 - INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Dépenses d'équipement	604 047,00	
16 - Emprunt	1 211 000,00	
26 – Participations		
020 - Dépenses imprévues	119 691,89	
040 - Amortissements	617 902,00	
13 – Subventions		265 283,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		350 000,00
024 - Produits de cessions d'immobilisations		
1068 - Besoin de financement		
040 – Cessions de biens		
040 - Amortissements		1 691 930,00
<b>TOTAL DES PRÉVISIONS</b>	<b>2 552 640,89</b>	<b>2 307 213,00</b>
<b>RAR 2021</b>	<b>346 182,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>		<b>291 609,89</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 898 822,89</b>	<b>2 898 822,89</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'adopter le budget primitif 2022 par chapitre
- D'autoriser la réalisation du programme d'investissement
- D'autoriser le Président à solliciter tous les financements nécessaires (publics et privés)
- De donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

**1.4 Dotations 2022**

Monsieur le Président rappelle que les dotations statutaires 2022 ont été votées au budget primitif 2022 et propose que le montant des dotations soit réparti comme suit :

3CS.....	246 870,42 €
Conseil Départemental.....	1 620 000,00 €
Conseil Régional .....	1 620 000,00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver les dotations statutaires 2022 telles que mentionnées ci-dessus
- De donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

**1.5 Fixation des tarifs saison 2022**

*Le Président propose à l'assemblée de voter les présents tarifs mais souhaite qu'ils soient travaillés pour une nouvelle présentation devant le comité syndical avant l'ouverture de la saison.*

*Il s'agit de les affiner tout en maintenant les activités gratuites.*

*Eva GERAUD précise qu'un travail, en ce sens, aura lieu avec les services de la Région, avant une présentation en commission des finances. Elle invite, par ailleurs, les membres qui le souhaitent à participer à cette commission.*

*André FABRE : la fixation des tarifs doit tenir compte des dépenses engendrées.*

*Pour Sylvie BIBAL-DIAGO, la fixation des tarifs n'est pas qu'une question de chiffre et de rentabilité. Il faut tenir compte de l'aspect social du territoire. Nombre d'usagers du site ne partent pas en vacances. Rémi MASSIE interroge sur l'origine géographique du public.*

*Le Président indique que 24% des visiteurs proviennent du bassin de vie et 25% du Tarn.*

Monsieur le Président présente à l'assemblée la proposition de tarifs des activités pour la saison 2022, comme suit :

Tarifs des loisirs :

**PARVIS :**

- Parcours en hauteur ..... 2.00 €
- Location skate/trottinette/roller/draisienne ..... 2.00 €/ heure
- Location VTT/BMX/Tandem ..... 5.00 €/heure
- Location VTT/BMX/Tandem ..... 10.00 € /demi-journée
- Location VTT/BMX/Tandem ..... 18.00 / journée
- Location vélo électrique / VTT enduro ..... 8.00 € / heure
- VTT DH avec équipement ..... 10.00 € /heure
- Paintball .....15.00 € / pers

- Jardin d'enfants ..... 4.50 € / demi-journée
- Aero trampoline ..... 1.50 € / 5 minutes
- Mini-golf ..... GRATUIT
- Ping-pong ..... GRATUIT
- Pétanque ..... GRATUIT
- Molky ..... GRATUIT
- Slack-line ..... GRATUIT
- Skate Park/Bowl ..... GRATUIT
- Pump Track ..... GRATUIT
- 

#### **PLAGE :**

- Jeux d'eaux ..... GRATUIT
- Paddle ..... GRATUIT
- Mini pédalo ..... GRATUIT
- Plage ..... GRATUIT
- Bouée tractée..... 2 € pour 2 tours
- Télési nautique ..... 10 € Sans location/heure
- Télési nautique ..... 15 € Avec location/heure
- Aqualude ..... 6 € / 30 minutes
- Tubing + ventre glisse ..... 2 € / 30 minutes
- Luge sur rail ..... 2 €/tour

#### **PACK GROUPE :**

- Groupe Séminaire d'Entreprise ..... 25 €/ personne
- Groupe Scolaire/ Association / Club ..... 15 €/ personne

#### **TEAM BULDING :**

- Pack 1 heure TTC ..... 25 €/ personne
- Pack 2 heures TTC..... 50 €/ personne
- Pack 3 heures TTC ..... 90 €/ personne

Tarifs maison de la forme :

#### **SALLE DE REUNION :**

- 1 heure .....15.00 €
- ½ journée .....50.00 €



- La journée .....80.00 €

**SALLE DE MUSCULATION :**

- 1 heure ..... 30.00 €
- ½ journée ..... 60.00 €
- La journée .....110.00 €
- 3 séances de 2h ..... 70.00 €
- 6 séances de 2h .....130.00 €
- 9 séances de 2h .....180.00 €

**VESTIAIRE :**

- ½ journée ..... 30.00 €
- La journée ..... 50.00 €

**BALNEO (JACUZZI / SAUNA / BAIN FROID) :**

- 1 heure ..... 15.00 €
- ½ journée ..... 25.00 €
- La journée ..... 35.00 €

**PACK MAISON DE LA FORME (BALNEO + MUSCULATION + REUNION)**

- 3 séances ..... 750.00 €
- 6 séances ..... 1 400.00 €
- 9 séances ..... 2 000.00 €

Le Président propose au Comité Syndical d'adopter les présents tarifs temporairement et invite les élus à se réunir afin d'analyser activité par activité leur coût de fonctionnement. L'objectif étant de réaliser une grille tarifaire tenant compte du prix de revient tout en permettant un accès aux activités aux personnes les moins favorisées.

Tarifs restauration 2022 : ajourné

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :***

- Accepte la présente proposition,
- Adopte les présents tarifs pour l'ouverture de la saison 2022,
- Autorise le Président à signer toute pièce relative au dossier

1.6 Vente de matériel

Monsieur le Président propose à l'assemblée la vente du matériel suivant :

40 plaques de synthétique pour piste de ski de 6.25 m<sup>2</sup> l'unité : au prix de 5 € le mètre carré, soit 1 250 euros TTC.

Tuyaux d'irrigation – tarif pour 100 ml :

Diamètre 32 : 50 euros,

Diamètre 40 : 100 euros.

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :***

- Approuver le tarif de vente des plaques synthétique et des tuyaux d'irrigation,
- Donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

## **II – AFFAIRES GENERALES**

### **2.1 Échange de terrain**

Monsieur le Président expose :

Le SMAD est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 3642 située sur la commune de Cagnac-les-Mines. Monsieur Sébastien REY est propriétaire des parcelles section A n° 3641 et 3643.

Le SMAD souhaite procéder à un échange de terrain avec Monsieur REY afin de pouvoir entretenir des enrochements placés par le H.B.C.M (Houillères des Bassins du Centre et du Midi) sur le flanc et en fond de verse dans un secteur où la verse est fragile.

En échange, le SMAD cède à Monsieur Sébastien REY une bande de terrain équivalente ainsi qu'une parcelle limitrophe située hors ZAC en pente, non constructible et embroussaillée.

M. REY, possédant l'engin adéquat, a créé une piste d'accès, conformément aux préconisations de la commission patrimoniale du 11 mai 2016. Il s'est engagé à prendre les frais de notaire à sa charge ; le SMAD prenant en charge les frais de géomètre.

Partie cédée par le SMAD à M. REY : 449 m<sup>2</sup>

Partie cédée par M. REY au SMAD : 264 m<sup>2</sup>

Au vu de l'avis des domaines en date du 3 mars 2022, une soulte de 82 euros devrait être versée par M. REY ; il est proposé de ne pas demander cette soulte. M. Sébastien REY ayant effectué les travaux d'enrochement (coût 3 800 €TTC) et prenant à sa charge les frais de notaire.

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical décide :***

- De procéder à l'échange, sans soulte, de la parcelle A-3642, propriété du SMAD et des parcelles A 3641 et 3643, propriété de Monsieur Sébastien REY,
- Autorise Monsieur le Président, ou en son absence, son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **2.2 Pâturage sur le site de Cap Découverte : renouvellement de la convention d'occupation temporaire**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 décembre 2021, il avait été décidé de renouveler la convention d'occupation temporaire du domaine du SMAD relative au pâturage des moutons sur le site de Cap Découverte à la SARLU ALQUIER Frédéric.

Cette convention arrivera à échéance le 30 juillet 2022.

Il est proposé de la renouveler pour une année supplémentaire et de lancer parallèlement une consultation comme cela avait été prévu par délibération n°47\_2021 du 7 décembre 2021.

Les conditions de renouvellement de la convention d'occupation temporaire entre le SMAD et la SARLU ALQUIER Frédéric sont identiques à celle prévues par délibération n°46\_2021 du 7 décembre 2021 ; l'activité de pâturage des moutons s'exercera sur une superficie de 228 ha, en rotation annuelle, pour un loyer forfaitaire de 4 000 € par an.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :***

- Approuve la convention d'occupation temporaire relative au pâturage pour une durée de 1 an,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative au dossier.

*Eva GERAUD précise qu'en parallèle, le lancement d'une mise en concurrence sera réalisé.*

### III – DEVELOPPEMENT – EVENEMENTIEL

#### 3.1 Conventions d'occupation temporaire du site de Cap découverte avec les associations

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le projet de convention définissant les règles d'occupation du site de Cap Découverte par les associations sportives, de loisirs ou culturelles.

Il s'agit de définir les conditions dans lesquelles les associations sont autorisées à accéder, utiliser et occuper temporairement et partiellement le site de Cap Découverte pour effectuer les activités, objet de leur statut.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Occupation à titre gratuit,
- Respect du règlement intérieur du site de Cap Découverte
- Respect des consignes de sécurité

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, elle prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2022.

Il est proposé de signer une convention avec les associations sportives suivantes :

ALBI TRIATHLON  
ALBI RESSORT  
ATTELAGE TARNAIS  
BEACH ATTITUDE 81  
CAP PLONGEE 81  
ALBI SPORTS AQUATIQUES  
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU TARN  
COMITE DU TARN HANDBALL  
COMITE DU TARN TRIATHLON  
FEDERATION FRANCAISE DE MARCHE AQUATIQUE  
QUAD SEGALA  
SDIS TARN  
UNSS TARN  
WAGGA CLUB PARAPENTE

Outre les associations sportives, Cap Découverte accueille également des associations pour des activités culturelles de médiations.

Monsieur le Président propose également la signature d'une convention avec les associations suivantes : la SPICC, le CPIE, les fédérations de chasse et de pêche ainsi que la LPO qui valorisent le site naturel de Cap Découverte.

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- Autorise le Président à signer les conventions avec l'ensemble des associations, tel que mentionnées,
- Dit que les présentes conventions sont signées pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022,

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

*Eva GERAUD informe l'assemblée que Cap Découverte a mis à disposition de l'association du Coustil 10 lits pour l'accueil des Ukrainiens, et que 30 autres équiperont l'ancienne gendarmerie de Cordes sur Ciel.*

*Eva GERAUD informe l'assemblée que les Conventions d'occupation temporaire du site de Cap découverte avec les associations, adoptées ce jour par délibération, feront l'objet d'une cérémonie de signature le mardi 10 mai 2022 à 17h30 à Cap Découverte. Cela sera l'occasion de faire rencontrer l'ensemble des associations gravitant sur le site de Cap Découverte, d'inaugurer les travaux faits à l'Hostel et de présenter la saison 2022.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Eva GERAUD

Le Président,

Christophe RAMOND

<b>NOM</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURE</b>
RAMOND Christophe		
GERAUD Eva		
BIBAL-DIOGO Sylvie		
FABRE André		
VANDENDRIESSCHE Laurent		
REDO Aline		
BOUSQUET Arnaud		
OULD-AMER Nadia		
BALARDY Jean-Charles		
BRETAGNE Evelyne		
FITA Claire		
JAUZION Yannick		
MASSIE Rémi		
RECOULES Vincent		
SOLIMAN Sandrine		
BERNOT Christine		
GAREL Vincent		
CARLES Clément		
GARRIGUES Patrice		
LAVERON Isabelle		

BOUSQUET Jean-Louis		
NORKOWSKI Patrice		
TRESSIERES Guillaume		
VEDEL Christian		
KOWALIK Jean-François		
CINTAS Jean-Marc		
AZEMAR Jean-Louis		
LAMBERETHE-FILHOL Céline		
CAZES Grégory		